

Commune de Pouldergat

Département du Finistère

Arrondissement de

Quimper

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, à dix-huit heures, le Conseil municipal de Pouldergat, légalement convoqué le quatorze mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Henri Savina, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 10

M. Henri SAVINA, Mme Jeannine LOZAC'HMEUR, M. Ronan KERVAREC, Mme Marie-Pierre COSQUER, M. Michel PICHAVANT, Mme Isabelle FIACRE, Mme Katell CHANTREAU, M. André LE COZ, Mme Catherine LAMOUR, M. Philippe CORNEC

Nombre de Conseillers représentés : 1

M. Philippe MARLE donne pouvoir à Mme Isabelle FIACRE

Liste des délibérations

Projets de délibération de la séance du 27 mars 2025	Décision
DCM 2025-08 : Budget principal – Compte de gestion 2024	Adopté à l'unanimité
DCM 2025-09 : Budget principal – Compte administratif 2024	Adopté à l'unanimité
DCM 2025-10 : Budget principal – Affectation du résultat 2024	Adopté à l'unanimité
DCM 2025-11 : Budget Principal – Subvention Associations 2025	Adopté à l'unanimité
DCM 2025-12 : Budget Principal – Taxes directes locales 2025	Adopté à l'unanimité
DCM 2025-13 : Budget Principal – Budget primitif 2025	Adopté à l'unanimité
DCM 2025-14 : Approbation du principe d'adhésion de Douarnenez Communauté au syndicat mixte Loi SRU Bretagne Mobilité	Adopté à l'unanimité

Mme Katell CHANTREAU est désignée Secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2025.

DCM 2025-08 : Budget principal – Compte de gestion 2024

Rapporteur : M. Ronan KERVAREC

Délibération concernant l'approbation du Compte de Gestion dressé par M. Joël GARIN, du 1er janvier au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire.

Après la présentation des Budgets Primitifs et Supplémentaires de l'exercice 2024 « Budget Ville », et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et de celui des mandats délivrés, des bordereaux des titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par les receveurs, accompagnés des Etats de développement, des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer ainsi que l'état des restes à payer,

Après confirmation que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures,

- STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- STATUANT sur l'exécution du Budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé par le Receveur ci-dessus désigné, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Adopté à l'unanimité.

Annexe : Compte de gestion 2024

DCM 2025-09 : Budget principal – Compte administratif 2024

Rapporteur : M. Ronan KERVAREC

Délibération du Conseil Municipal concernant l'approbation du Compte Administratif dressé par Monsieur Henri Savina, Maire de POULDERGAT, Ordonnateur, pour la période du 1er janvier au 31 Décembre 2024.

M. Henri SAVINA, Maire, se retire. La séance se poursuit sous la présidence de Monsieur Ronan KERVAREC, Adjoint aux finances.

Après la présentation des Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2024 du « Budget Ville », et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et de celui des mandats délivrés, des bordereaux de mandats, du compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Considérant que Monsieur Henri SAVINA, Ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2024 les finances de la commune de POULDERGAT en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le compte administratif 2024 de la Ville comme indiqué ci-après :

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	918 955,48	830 880,57	0,00	0,00	88 074,91	0,00	830 880,57
011	Charges à caractère général (3)	294 869,00	250 033,37	0,00	0,00	44 835,63	0,00	250 033,37
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	410 000,00	408 400,19	0,00	0,00	1 599,81		408 400,19
014	Atténuations de produits	54 722,00	34 487,00	0,00	0,00	20 235,00		34 487,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	128 818,93	108 986,28	0,00	0,00	19 832,65	0,00	108 986,28
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion des services	888 409,93	801 906,84	0,00	0,00	86 503,09	0,00	801 906,84
66	Charges financières	16 000,00	14 228,18	0,00	0,00	1 771,82		14 228,18
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	5 000,00	0,00			5 000,00		0,00
	Total des dépenses financières	21 000,00	14 228,18	0,00	0,00	6 771,82		14 228,18
	Total des dépenses réelles	909 409,93	816 135,02	0,00	0,00	93 274,91	0,00	816 135,02
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	9 545,55	14 745,55			-5 200,00		14 745,55
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre	9 545,55	14 745,55			-5 200,00		14 745,55
Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00						
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	918 955,48	830 880,57	0,00	0,00	88 074,91	0,00	830 880,57

III – ADOPTION DU CA							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							B
RECETTES							
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	
	TOTAL	885 325,89	933 987,00	0,00	0,00	-48 661,11	
013	Atténuations de charges (3)	22 000,00	14 379,52	0,00	0,00	7 620,48	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	35 500,00	52 021,41	0,00	0,00	-16 521,41	
73	Impôts et taxes (sauf 731)	20 000,00	77 192,63	0,00	0,00	-57 192,63	
731	Fiscalité locale	605 000,00	581 807,00	0,00	0,00	23 193,00	
74	Dotations et participations (3)	196 525,89	190 423,88	0,00	0,00	6 102,01	
75	Autres produits de gestion courante (3)	6 300,00	12 962,56	0,00	0,00	-6 662,56	
	Total des recettes de gestion des services	885 325,89	928 787,00	0,00	0,00	-43 461,11	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits spécifiques (3)	0,00	5 200,00	0,00	0,00	-5 200,00	
78	Reprises amort., prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00	
	Total des recettes financières	0,00	5 200,00	0,00	0,00	-5 200,00	
	Total des recettes réelles	885 325,89	933 987,00	0,00	0,00	-48 661,11	
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00	
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00			0,00	
Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		33 629,59					
	Total des recettes de fonctionnement cumulées	918 955,48	967 616,59	0,00	0,00	-48 661,11	

III – ADOPTION DU CA					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A
Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR II-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		628 203,58	458 564,16	81 848,00	87 791,42
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	286 376,23	176 435,21	81 848,00	28 093,02
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	65 950,29	0,00	0,00	65 950,29
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		352 326,52	176 435,21	81 848,00	94 043,31
10	Dotations, fonds divers et réserves	230 771,51	232 823,40	0,00	-2 051,89
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		230 771,51	232 823,40	0,00	-2 051,89
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		583 098,03	409 258,61	81 848,00	91 991,42
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	0,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	9 545,55	14 745,55		-5 200,00
041	Opérations patrimoniales (8)	35 560,00	34 560,00		1 000,00
Total des recettes d'ordre		45 105,55	49 305,55		-4 200,00
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		66 854,58			
Total des recettes d'investissement cumulées		695 058,16	525 418,74	81 848,00	87 791,42

(1) Recettes justifiées non striées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'Annexe II-45 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisations).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (CD 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES							A
Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR II-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP	
TOTAL	686 684,16	246 603,60	59 169,97	380 910,59	0,00	246 603,60	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	34 187,00	4 187,00	0,00	30 000,00	0,00	4 187,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	570 937,16	164 432,92	59 169,97	347 334,27	0,00	164 432,92
Total des dépenses d'équipement		605 124,16	168 619,92	59 169,97	377 334,27	0,00	168 619,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	46 000,00	43 423,68	0,00	2 576,32		43 423,68
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		46 000,00	43 423,68	0,00	2 576,32	0,00	43 423,68
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		651 124,16	212 043,60	59 169,97	379 910,59	0,00	212 043,60
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	35 560,00	34 560,00		1 000,00		34 560,00
Total des dépenses d'ordre		35 560,00	34 560,00		1 000,00		34 560,00
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées		686 684,16	246 603,60	59 169,97	380 910,59	0,00	246 603,60

- **DECLARE** que toutes les opérations de l'exercice 2024 sont définitivement closes et annulées.
- **PRÉCISE** les réalisations inscrites au compte administratif 2024

Section de fonctionnement :

- Dépenses : **830 880,57 €**

- Recettes : **933 987,00 €**

Section d'investissement :

- Dépenses : **246 603,60 €**
- Recettes : **458 564,16 €**

Adopté à l'unanimité.

Annexe : Compte administratif 2024

Discussion

Madame Katell CHANTREAU demande la raison de la non-exécution du crédit de 30 000 euros prévus pour le projet Assainissement. Monsieur Ronan KERVAREC précise qu'il s'agit d'une provision en attendant la prise de décision sur le fond de concours. Ce dernier sera sans doute sollicité en 2027 ou en 2028. Le projet est donc de provisionner chaque année 30 000 euros (cumulatifs) pour ce projet afin de potentiellement diminuer la somme à emprunter.

Monsieur André LE COZ demande des précisions sur la subvention reçue de l'Etat d'un montant de 14 684,23 € pour le projet Veille stratégie commerciale. L'intitulé de la subvention suggère en effet qu'il pourrait s'agir du financement d'une étude. Monsieur André LE COZ demande si une telle étude à un tel montant a bien été réalisée.

Monsieur Ronan KERVAREC répond qu'il n'a pas les détails demandés au moment du conseil municipal mais qu'une réponse sera donnée a posteriori.

Précisions après conseil municipal : il ne s'agit pas d'une subvention au financement d'une étude mais au financement de l'acquisition de l'ancien commerce le Cadran. Pour rappel, cette opération d'acquisition s'est élevée à un montant de 22 731 € entre 2020 et 2021.

DCM 2025-10 : Budget principal – Affectation du résultat 2024

Rapporteur : M. Henri SAVINA

Le Conseil Municipal a approuvé ce jour le Compte Administratif 2024 du budget principal,

Ce Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **136 736,02 €**.

Après constatation du résultat de fonctionnement, il appartient à l'Assemblée délibérante de procéder à l'affectation de ce résultat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement apparaissant au Compte Administratif 2024 de la façon suivante :

Projet AFFECTATION DE RÉSULTAT du CA 2024 sur le BP 2025		
FONCTIONNEMENT		
a	Dépenses	830 880,57 €
b	Recettes	933 987,00 €
c = b - a	Résultat de fonctionnement	103 106,43 €
d	Résultat de fonctionnement reporté	33 629,59 €
e = c + d	RÉSULTAT DE CLÔTURE	136 736,02 €
INVESTISSEMENT		
a	Recettes N	458 564,16 €
b	Recettes affectées N-1	66 854,58 €
c = a + b	Recettes totales	525 418,74 €
d	Dépenses N	246 603,60 €
e	Dépenses affectées N-1	0,00 €
f = d + e	Dépenses totales	246 603,60 €
g = c - f	SOLDE D'EXÉCUTION	278 815,14 €
RESTES A RÉALISER		
	Recettes	81 848,00 €
	Dépenses	59 169,97 €
h	SOLDE	22 678,03 €
i = g + h	BESOIN DE FINANCEMENT	301 493,17 €
RÉSULTATS 2024		
	Excédent de fonctionnement	136 736,02 €
	Besoin de financement (y compris restes à réaliser)	301 493,17 €
	RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE	438 229,19 €
AFFECTATION BP 2025		
Compte R1068	part du résultat de fonctionnement affecté en investissement	108 736,02
Compte R002	part du résultat de fonctionnement affecté en fonctionnement	28 000,00 €
Compte R001	solde d'exécution d'investissement reporté : Recettes	278 815,14 €

Adopté à l'unanimité.

DCM 2025-11 : Budget Principal – Subvention Associations 2025

Rapporteur : M. Henri SAVINA

Monsieur Ronan KERVAREC, membre ou administrateur de Pouldergat Sports, du Comité d'animation et de la société de chasse Ar Goulet, se retire.

La commission vie associative s'est réunie le 19 février 2025 afin de traiter les demandes de subventions aux associations pour l'année 2025, et fait la proposition suivante :

Demande de subvention 2025 - Commune de Pouldergat

POULDERGAT – SUBVENTIONS	Réalisé 2024	Proposition 2025
An Diharzierien	250 €	250 €
Ape école Yves RIOU	3 000 €	2 700 €
Comité d'Animation	300 €	
Club Amitié	200 €	200 €
Club Amitié - budget participatif	73 €	
Pouldergat Geeks	250 €	
Glaziked Bihan	300 €	300 €
COOP scolaire école Yves RIOU	300 €	300 €
Glaziked	3 500 €	3 500 €
Glaziked demande exceptionnelle		1 500 €
Pouldergat Sports	1 500 €	1 500 €
La Salamandre Trail	100 €	200 €
RASED	68 €	68 €
Réseau des écoles rurales du Cap	500 €	500 €
Société de Chasse Ar Goulet	500 €	500 €
Société de chasse le Renard	200 €	200 €
Sous-total assoc Pouldergat	11 041 €	11 718 €
Ulamir Pilotage ACF	9 048 €	9 048 €
Ulamir centre de loisirs + garderie (hypo. 15€ x 560 j/e)	13 770 €	12 450 €
Ulamir Garderie Centre de loisir	1 344 €	1 344 €
Ulamir :reliquat années précédentes	6 414 €	
Sous-total ULAMIR	30 576 €	22 842 €
Banque Alimentaire	160 €	157 €
Cap solidarité	150 €	150 €
Diwan	150 €	
Planète Pesto	500 €	
Radio KERNE	150 €	150 €
Redadeg	250 €	
Secours catholique	130 €	130 €
Total associations extérieures	1 490 €	587 €
TOTAL SUBVENTIONS	43 107 €	35 147 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2025 telles que réparties dans le tableau ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à procéder à leur versement.
-

Adopté à l'unanimité.

Discussion

Madame Jeannine LOZAC'HMEUR apporte les précisions suivantes :

- ULAMIR : Le montant de participation de la commune de Pouldergat pour la mission ALSH diminue en 2025. En effet, auparavant l'ULAMIR facturait à la commune la prise en charge des enfants du Cap Sizun accueilli sur le site de Pouldergat. A partir de 2025, le CIAS du Cap Sizun prendra en charge cette dépense.

- GLAZIKED : En plus de leur demande de subvention de fonctionnement annuelle d'un montant de 3500 euros, les Glaziked ont sollicité la commune pour une subvention exceptionnelle de 3500 euros pour financer leur projet de renouvellement de leur costumes (budget de 25000 euros). La commission vie associative propose d'attribuer une subvention de 1500 euros pour ce projet.
- AR GOULET : A l'examen des comptes de l'association fourni dans le dossier de demande subvention, l'association semblait disposer d'un résultat positif en 2024. Dès lors, la question d'attribuer une subvention à une association présentant un bénéfice s'est posée. Des précisions complémentaires ont été demandées à l'association. Suite à cette demande, cette dernière a fait état d'un projet de travaux d'un montant de 1248,87 euros (factures à l'appui) pour l'aménagement du nouveau local qui a été mis à sa disposition et d'une nouvelle taxe de solidarité agricole d'un montant de 500 euros en 2025. La proposition de la commission associative porte sur le montant sollicité à la commune, à savoir 500 euros.

DCM 2025-12 : Budget Principal – Taxes directes locales 2025

Rapporteur : M. Henri SAVINA

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

En prévision de projets d'investissement de grande importance dans les années à venir, il est proposé d'augmenter les taux de fiscalité de 2 % en 2025 par rapport à 2024.

TAXES MÉNAGES	Taux 2024	Taux 2025
Taxe d'habitation	14,70%	14,99%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	34,78%	35,48%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	55,49%	56,60%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **FIXE** le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2025 à 35,48%.
- **FIXE** le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2025 à 56,60 %.
- **FIXE** le taux de la taxe d'habitation pour l'exercice 2025 à 14,99%.

Adopté à l'unanimité.

Discussion

Monsieur Ronan KERVAREC précise qu'il s'agit d'une augmentation de 2% du taux et non du montant de l'impôt. Il estime l'augmentation à un montant entre 25 et 35 euros par an et par foyer fiscal.

Madame Katell CHANTREAU indique que si la décision d'augmenter la fiscalité n'est pas prise cette année, elle sera à prendre au moment de l'emprunt lié au projet d'assainissement. Dans ces conditions, elle est favorable à cette augmentation dès cette année, de façon à diminuer à terme la somme à emprunter.

DCM 2025-13 : Budget Principal – Budget primitif 2025

Rapporteur : M. Henri SAVINA

M. Le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de Budget primitif 2024 de la Ville.

Section Fonctionnement

Prévisionnel 2025 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	Prévisionnel 2024 (BP/BS/DM)	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025 (BP)	Ecart Prévisionnel 2024 et Prévisionnel 2025
011	Charges à caractère général	294 869,00	250 033,37	293 205,16	- 43 171,79
012	Charges de personnel et frais assimilés	410 000,00	408 400,19	410 000,00	- 1 599,81
014	Atténuations de produits	54 722,00	34 487,00	40 000,00	- 5 513,00
65	Autres charges de gestion courante	128 818,93	108 986,28	118 908,00	- 9 921,72
Sous-total : dépenses de gestion courante		888 409,93 €	801 906,84 €	862 113,16 €	-60 206,32 €
66	Charges financières	16 000,00	14 228,18	16 000,00	- 1 771,82
67	Charges exceptionnelles	-	-	-	-
68	dotation aux provisions	5 000,00	-	-	-
Sous-total : dépenses réelles de fonctionnement		909 409,93 €	816 135,02 €	878 113,16 €	-61 978,14 €
023	Virement à la section d'investissement	-	-	-	-
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	14 745,55	14 745,55	5 358,55	9 387,00
Sous-total : dépenses d'ordre de fonctionnement		14 745,55 €	14 745,55 €	5 358,55 €	9 387,00 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		924 155,48 €	830 880,57 €	883 471,71 €	-52 591,14 €

Prévisionnel 2025 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	Prévisionnel 2024 (BP/BS/DM)	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025 (BP)	Ecart Prévisionnel 2024 et Prévisionnel 2025
013	Atténuations de charges	22 000,00	14 379,52	22 000,00	- 7 620,48
70	Produits des services, du domaine et ven	35 500,00	52 021,41	32 350,00	19 671,41
73	Impôts et taxes	625 000,00	658 999,63	608 261,00	50 738,63
74	Dotations, subventions et participations	196 525,89	190 423,88	165 980,76	24 443,12
75	Autres produits de gestion courante	6 300,00	12 962,56	26 879,95	- 13 917,39
Sous-total : recettes de gestion courante		885 325,89 €	928 787,00 €	855 471,71 €	73 315,29 €
76	Produits financiers	-	-	-	-
77	Produits de participations	5 200,00	5 200,00	-	5 200,00
78	Reprises sur ammortissements, déprécia	-	-	-	-
Sous-total : recettes réelles de fonctionnement		890 525,89 €	933 987,00 €	855 471,71 €	78 515,29 €
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	-	-	-	-
Sous-total : dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	33 629,59	-	28 000,00	-28 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		924 155,48 €	933 987,00 €	883 471,71 €	50 515,29 €

Section Investissement

Prévisionnel 2025 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Libellé	Prévisionnel 2024 (BP/BS/DM)	Réalisé 2024	RAR 2024	Prévisionnel 2025 (BP)	Prévisionnel 2025 (RAR + BP)
TOTAL Opération 100 : acquisition de matériel		27 000,00 €	26 951,16 €	0,00 €	52 000,00 €	56 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	27 000,00 €	26 951,16 €	0,00 €	52 000,00 €	56 000,00 €
23	Immobilisations en cours	-	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Opération 101 : travaux de bâtiments		163 000,00 €	1 980,00 €	31 669,97 €	150 330,03 €	205 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00	1 980,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles					
23	Immobilisations en cours	161 000,00 €	0,00 €	31 669,97 €	150 330,03 €	205 000,00 €
TOTAL Opération 107 : stade municipal		15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	56 250,00 €	60 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	56 250,00 €	60 000,00 €
TOTAL Opération 94 : aménagt. du bourg		323 937,16 €	108 583,60 €	12 500,00 €	68 287,51 €	160 787,51 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	37 473,60 €	0,00 €	20 787,51 €	20 787,51 €
23	Immobilisations en cours	323 937,16 €	71 110,00 €	12 500,00 €	47 500,00 €	140 000,00 €
TOTAL Opération 96 : École Yves RIOU		27 000,00 €	26 918,16 €	0,00 €	8 000,00 €	10 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles	27 000,00 €	26 918,16 €	0,00 €	8 000,00 €	10 000,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Opération 113 Cimetière		0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
21	Immobilisations corporelles				20 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL Opération 99 : réseaux		15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	13 250,00 €	42 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	13 250,00 €	32 000,00 €
21	Immobilisations corporelles				10 000,00 €	10 000,00 €
23	Immobilisations en cours					
TOTAL Opérations non individualisées		34 187,00 €	4 187,00 €	0,00 €	64 187,00 €	64 187,00 €
204	Subvention d'équipement versée	34 187,00 €	4 187,00 €	0,00 €	64 187,00 €	64 187,00 €
TOTAL Opérations financières		81 560,00 €	77 983,68 €	0,00 €	46 000,00 €	46 000,00 €
041	Opérations d'ordre patrimoniales	35 560,00 €	34 560,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subvention d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	46 000,00 €	43 423,68 €	0,00 €	46 000,00 €	46 000,00 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		686 684,16 €	246 603,60 €	59 169,97 €	478 304,54 €	663 974,51 €

Prévisionnel 2025 - RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Libellé	Prévisionnel 2024 (BP/BS/DM)	Réalisé 2024	RAR 2024	Prévisionnel 2025 (BP)	Prévisionnel 2025 (RAR + BP)
TOTAL Opération 100 : Acquisition de matériel		10 000,00	10 000,00	-	-	-
13	Subventions d'investissement	10 000,00	10 000,00	-	-	-
TOTAL Opération 101 : Travaux		34 000,00	-	10 000,00	53 000,00	63 000,00
13	Subventions d'investissement	34 000,00	-	10 000,00	53 000,00	63 000,00
TOTAL Opération 107 : Stade Municipal		7 500,00	-	-	18 000,00	18 000,00
13	Subventions d'investissement	7 500,00	-	-	18 000,00	18 000,00
TOTAL Opération 94 : aménagt. du bourg		224 876,23	156 435,21	71 848,00	64 458,40	136 306,40
13	Subventions d'investissement	224 876,23	156 435,21	71 848,00	64 458,40	136 306,40
TOTAL Opération 96 : École Yves RIOU		10 000,00	10 000,00	-	-	-
13	Subventions d'investissement	10 000,00	10 000,00	-	-	-
Total opération 113 : Cimetière		-	-	-	5 000,00	5 000,00
13	Subventions d'investissement	-	-	-	5 000,00	5 000,00
TOTAL Opération non individualisées		65 950,29	-	-	-	-
16	Emprunts	65 950,29	-	-	-	-
TOTAL Opérations Financières		342 731,64	282 128,95	-	441 668,11	441 668,11
001	Excédents d'investissement reportés	66 854,58	-	-	278 815,14	278 815,14
021	Virement de la section de fonctionnement	-	-	-	-	-
024	Produit des cessions d'immobilisation	5 200,00				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 745,55	14 745,55	-	5 358,55	5 358,55
041	Opérations patrimoniales	35 560,00	34 560,00	-	-	-
10	Dotations, fonds divers, réserves	230 771,51	232 823,40	-	157 494,42	157 494,42
45	Opération compte de tiers	-	-	-	-	-
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		695 058,16 €	458 564,16 €	81 848,00 €	582 126,51 €	663 974,51 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de voter le budget principal au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau des opérations pour la section d'investissement.

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 soumis à son examen.
- **PRÉCISE** que le budget 2025 s'équilibre comme suit en recettes et en dépenses :
 - Section de fonctionnement : **883 471,71 €**
 - Section d'investissement : **663 974,51 €**

Adopté à l'unanimité.

Discussion

Monsieur Michel PICHAVANT demande à quelle opération est rattaché le projet de déménagement du boulodrome. Monsieur Henri SAVINA répond qu'il est rattaché à l'opération 101 Travaux de bâtiments qui comprend le projet Démolition et reconstruction de la Maison des jeunes. Ce projet intégrerait un réaménagement de l'espace avec déménagement du boulodrome et intégration d'un local pour les boulistes.

DCM 2025-14 : Approbation du principe d'adhésion de Douarnenez Communauté au syndicat mixte Loi SRU Bretagne Mobilités

Rapporteur : M. Henri SAVINA

Malgré les efforts engagés par les collectivités locales en Bretagne pour le développement de solutions de mobilités alternatives à la voiture individuelle, force est de constater que l'autosolisme reste le mode de déplacement dominant au quotidien.

Il faut donc à la fois accélérer la mise en place d'offres de mobilités décarbonées, déterminer de nouveaux modes de faire pour proposer des solutions de mobilités durables dans tous les territoires et accompagner la transformation numérique des services aux voyageurs, dans la facilitation d'accès et l'individualisation du service.

Il s'agit donc de mutualiser les forces sans diluer les compétences respectives, peser sur la maîtrise de la donnée pour développer des outils numériques modernes permettant aux citoyen-ne-s de se déplacer plus facilement, formaliser un nouveau pacte de solidarité.

Bretagne Mobilités a été pensé pour incarner ces nouvelles modalités d'organisation.

A l'initiative de la Région, Bretagne Mobilités, Syndicat Mixte de type « SRU », vise ainsi à regrouper l'intégralité des EPCI pour amplifier la politique partenariale qu'elle a impulsée. Depuis la LOM, il s'agit de fonctionner à plus de 60 autorités organisatrices de la mobilité en Bretagne, et dans ce contexte nouveau, le rôle de cheffe de file de la Région rencontre vite ses limites. Ce qui a été construit entre Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) depuis plus de 20 ans dans un esprit de coopération volontaire et informelle doit aujourd'hui se structurer et se renforcer pour qu'aucun territoire ne soit oublié.

De surcroît, la coopération entre les différentes AOM s'impose aujourd'hui comme la seule réponse viable permettant de délivrer de nouveaux services et solutions de mobilités, et de trouver collectivement une équation financière viable. Grâce à une fiscalité dédiée, décidée par les territoires, et une mutualisation recherchée, l'outil syndical doit permettre de franchir un cap et de mieux répondre à ces enjeux de déplacements si importants pour les habitants de notre territoire.

Par délibération en date du 6 février 2025, il en résulte la volonté d'adhésion de notre EPCI au syndicat mixte Bretagne Mobilités.

Si Douarnenez Communauté garde toutes ses prérogatives d'AOM, Bretagne Mobilités aura vocation à accompagner dans les transitions indispensables que nous avons à mener. Son schéma de fonctionnement s'appuie sur :

- Une gouvernance régionale qui a pour objet de permettre une mobilité sans coutures, à travers une approche intégrée des tarifications et des services aux voyageurs, mais aussi la possibilité de développer la coordination régionale (études, observatoire, stratégies à portée régionale, ...).
- Une gouvernance locale, via les Comités Locaux de mobilités (CLM), qui ont vocation à assurer des solutions décarbonées et adaptées à chaque bassin de vie, a minima par de la coopération, et avec la possibilité d'aller plus loin en fonction de notre travail collectif. Les CLM sont adossés aux bassins de mobilités, ce qui installe Bretagne Mobilités comme le lieu du travail collectif.

Douarnenez Communauté se retrouvera ainsi à pouvoir travailler la question des déplacements du quotidien dans le bassin de mobilités de Cornouaille.

- Une échelle de coopération interbassin, via des comités interbassins fonctionnant en mode projet, à l'échelle décidée par les membres, et en tant que de besoin. Cette échelle nous assurera de ne pas recréer de nouvelles frontières via le bassin de mobilités, pour des projets plus larges.

Ainsi, en application des dispositions des articles L.1231-10 et suivants du Code des Transports et des articles L.5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est envisagé la création de Bretagne Mobilités, syndicat mixte loi SRU.

Conformément aux statuts de Douarnenez Communauté, les communes membres sont sollicitées afin qu'elles approuvent l'adhésion de l'EPCI au syndicat mixte au regard de l'article L.5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5721-1 et suivants, les articles L.1231-10 et suivants et l'article L.5214-27

VU le projet de statuts de Bretagne Mobilités

VU le projet de Règlement intérieur de Bretagne Mobilités

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le principe de l'adhésion de Douarnenez Communauté au syndicat mixte Bretagne Mobilités

Adopté à l'unanimité.

Annexes :

- ✓ *Statuts du Syndicat mixte Bretagne Mobilités*
- ✓ *Règlement intérieur du Syndicat Mixte Bretagne Mobilités*

Questions diverses

Instauration d'une zone 30 dans le bourg de Pouldergat

Madame Katell CHANTREAU demande l'état d'avancement de ce dossier, sachant que le conseil municipal s'était prononcé favorablement sur ce projet il y a environ un an.

Monsieur Henri SAVINA répond que la procédure pour mettre en application cette décision est connue, grâce notamment à l'accompagnement du service voirie de Douarnenez Communauté mais que le service administratif de la Mairie manque de temps pour l'exécuter.

La procédure est la suivante :

- Arrêté municipal pour définir la limite de l'agglomération Chemin de Listry Vras
- Courrier de demande d'avis au Conseil Départemental pour le projet de limiter la vitesse à 30 km/h sur les deux voies départementales traversant la commune.
- Arrêté d'instauration d'une zone 30
- Arbitrage du conseil municipal sur la définition des priorités à droite
- Arrêté définissant le mobilier à mettre en place

Madame Katell CHANTREAU propose de se répartir le travail, notamment pour la rédaction du premier arrêté et ainsi enclencher la procédure avant le 5 avril 2025.

Adressage

Madame Katell CHANTREAU demande l'état d'avancement du projet d'adressage. Pour rappel les noms de voies et les numéros de maison ont été décidés entre la fin de l'année 2023 et le premier trimestre 2024. L'étape suivante, annoncée dans la dernière gazette municipale de 2023, était la délivrance de certificat d'adressage par courrier aux habitants ainsi que la distribution de plaques de numérotation.

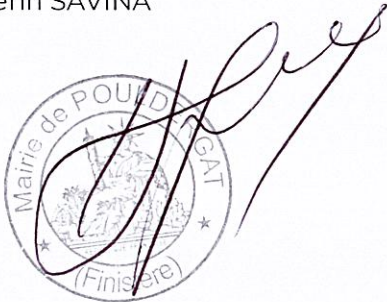
Monsieur Henri SAVINA indique que ce travail a pris du retard en raison des changements de l'équipe administrative à cette période et de la charge de travail importante des services administratifs nécessitant une redéfinition des priorités ces derniers mois.

Toutefois l'objectif est de terminer ce projet avant le milieu d'année 2025 et une journée de travail collective mi-avril a été décidée.

La séance se termine à 19h50.

A Pouldergat, le 22 mai 2025

Le Maire,
Président de séance,
Henri SAVINA



La conseillère municipale,
Secrétaire de séance,
Katell CHANTREAU

